

Chef d'équipe jardinier H/F

Adjoint technique et Agent de maîtrise territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-271

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

ESPACES VERTS DIRECTION

Service concerné

DEV REGIE ESPACES VERTS

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

Sous l'autorité du Chef de Secteur vous aurez à assumer les missions suivantes :

- Encadrer une équipe de 3 agents, et ponctuellement des stagiaires et saisonniers
- Animation de l'équipe : organiser les activités de l'équipe et contrôler les travaux réalisés par l'équipe
- Application des orientations générales de gestion écologique
- Participer à l'entretien du secteur géographique Sud-Est de la ville (squares, massifs fleuris et arbustifs, EV dans cours d'écoles et crèches).
- Créer, avec votre équipe le fleurissement de votre secteur en lien avec le responsable du fleurissement
- Contrôle visuel des aires de jeux du secteur
- Application des consignes d'hygiène et de sécurité
- Gestion et petit entretien du matériel attribué
- Suivi mensuel de tableaux de bords

Missions ponctuelles :

- Selon les besoins, participer aux travaux des autres secteurs
- Participer aux événements (type exposition annuelle « Esprit JARDIN »)

Votre profil

Formation

Formation :

- CAP, BEP Aménagement du Paysage
- Permis B obligatoire
- Permis BE apprécié
- CACES souhaité

Savoir-Faire :

- Expérience de management
- Capacité à travailler en transversalité
- Connaissance et application des mesures de sécurité sur chantier

Savoir-Etre :

- Personne à l'écoute
- Respect de la hiérarchie
- Dynamique
- Bonne condition physique

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste**Cycle de travail :**

36h par semaine

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 6 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)